Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260624-260624B_GOUV_10-DE

DEL n°260624B_GOUV_10

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du

Bureau du 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à 14h le bureau du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière s'est réuni dans la salle de la Goélette dans la Maison du Port de Rozé, à Saint-Malo-de-Guersac, sur convocation du seize juin et sous la présidence de Monsieur Éric Provost, délégué de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire et président du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière.

Délégués présents ou représentés :

MM. Bessière (en visioconférence), Clobert, Cochy, Demarty, Dumez, Fréour, Octor, Perrard, Provost (+ pouvoir de M. Lequerré), Séchet.

Délégués absents non représentés :

Mme Porcher.

MM. Guihéneuf, Louvrier.

Secrétaire de séance : M. Demarty

Adhésion au projet d'autoconsommation collective d'électricité porté par Brier' Energie et la commune de Saint-Joachim

Vu *la charte du Parc naturel régional de Brière et notamment ses mesures 2.3.2 « Developper des énergies renouvelables respectueuses des paysages et de la biodiversité » et 2.3.1 « Lutter localement contre les causes du changement climatique et adapter nos comportements sur le territoire » qui prévoir d' « engager une démarche globale d'éco-reposabilité et de lutte contre le gaspillage énergétique » ;*

Considérant *les statuts à jour de l'association Brier'Energie ;*

Monsieur le président présente le projet :

La commune de Saint-Joachim développe depuis plusieurs années une politique ambitieuse de transition énergétique locale. Dans ce cadre, la municipalité et l'association citoyenne Brièr'Energie portent un projet innovant de centrale photovoltaïque installée au-dessus du cimetière communal.

Ce projet, inédit en France à cette échelle, associe production d'énergie renouvelable, gestion des eaux pluviales et participation citoyenne.

Le projet consiste à installer des ombrières photovoltaïques couvrant environ 8 000 à 9 000 m² au-dessus du cimetière communal. L'installation devrait comprendre environ 5 000 panneaux photovoltaïques pour une puissance estimée à 1,3 MW.

Le projet répond à trois enjeux principaux :

- Produire localement une énergie renouvelable
- Limiter les inondations du cimetière, situé en zone marécageuse
- Récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage des équipements sportifs voisins.

L'électricité produite sera injectée sur le réseau public puis redistribuée dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective à destination :

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260624-260624B_GOUV_10-DE

- des habitants,
- des commerces locaux,
- d'un EHPAD,
- et des équipements publics de la commune.

Monsieur le président précise l'intérêt du projet :

Intérêt environnemental :
- Production d'électricité décarbonée locale
- Réduction de la dépendance énergétique
- Valorisation d'un espace déjà artificialisé sans consommation supplémentaire de terres agricoles ou naturelles.

Intérêt économique :
- Réduction potentielle des factures d'électricité pour les habitants
- Économie estimée entre 250 et 300 € par foyer et par an selon les projections communiquées.

Intérêt social et territorial :
- Projet fédérateur et participatif
- Renforcement du lien entre commune et habitants
- Approche innovante de l'énergie citoyenne
- Valorisation de l'image écologique du territoire

L'adhésion à l'association Brièr'Energie présente un intérêt concret pour la structure, au-delà du simple soutien à une initiative locale.

Dans cette perspective, l'adhésion permettrait à la structure :
- de se positionner comme acteur local engagé dans la transition énergétique ;
- de pouvoir intégrer, à terme, le dispositif local de partage de l'électricité produite ;
- de bénéficier potentiellement d'une énergie renouvelable locale à coût maîtrisé ;
- de réduire l'exposition aux hausses du prix de l'électricité ;
- de participer à une démarche collective, citoyenne et territoriale.

Le modèle développé par Brièr'Energie repose sur une logique de circuit court énergétique : l'électricité produite localement est destinée prioritairement aux acteurs du territoire.

L'adhésion à Brier'Energie étant de 5 € par point de livraison, le syndicat mixte du Parc devrait procéder à 3 adhésions.

Après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, les membres du Bureau du Parc décident à l'unanimité, par vote à main levée,

- **D'autoriser la structure à adhérer à l'association Brier'Energie.**
- **D'autoriser le Président à déléguer le responsable du secrétariat général à signer les documents nécessaires à chaque adhésion.**

Parc naturel régional de Brière
Centre administratif
Ile de Fédrun
214, rue du Chef de l'Ile
44720 Saint-Joachim
Tél. : 02.40.91.68.68
Fax : 02.40.91.60.58
e.mail : info@parc-naturel-briere.fr

Eric PROVOST
Président du SM Parc Naturel Régional Brière
17 juil. 2026

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.